



CHARTRE

Section Sportive Scolaire Escalade

Année 2026-2027

COLLEGE LOUISE MICHEL
GANGES



La pratique d'une option comme la section sportive et la réussite scolaire sont deux objectifs conciliables à condition de suivre une discipline assez stricte : tous deux nécessitent de l'effort et répondent à deux systèmes de contraintes qui cumulent leurs exigences.

L'offre de formation est **de 3H** pour l'année 2026-2027.

La Charte est établie entre : **Le collège Louise MICHEL, Le club, La famille et L'élève**

1. Le collège s'engage :

- à positionner les élèves sur les classes libres de cours sur les horaires de la section.
- à assurer l'encadrement et les moyens pédagogiques spécifiques au statut des Section Sportive Scolaire.

2. Le club s'engage :

- à apporter une expertise complémentaire.
- à aménager la SAE régulièrement au niveau
- à avoir un tarif préférentiel pour les élèves inscrits à la section.

3. La famille s'engage :

- à suivre l'évolution de son enfant pour qu'il puisse allier réussite scolaire avec l'option.
- à **acheter une paire de chaussons** pour la pratique de l'escalade.

4. L'élève s'engage

- à avoir une **attitude positive** dans tous les cours : travail, concentration, progrès.
- à anticiper ses absences de cours et aux compétitions.
- à **faire preuve de motivation**
- à faire preuve d'assiduité : un élève dispensé assiste et participe aux cours.
- à représenter dignement le Collège et le Club lors des stages et des rencontres sportives inter-établissements, départementales, régionales tant sur le plan sportif que comportemental.

5. Association sportive (UNSS)

L'inscription à l'association sportive du collège, pour laquelle une cotisation (30€) est demandée en début d'année scolaire, est OBLIGATOIRE en raison du projet de section sportive scolaire, de sa continuité et de la participation aux compétitions UNSS.

L'élève s'engage ainsi à participer aux compétitions proposées par l'UNSS dans sa spécialité, pour représenter son établissement. (3 ou 4 rencontres sur l'année).

La participation aux rencontres UNSS sur les activités de pleine nature telles que le Raid, le Cross.... sont également spécifiquement en lien avec l'engagement de section. C'est donc un attendu pour les élèves mais non une obligation.